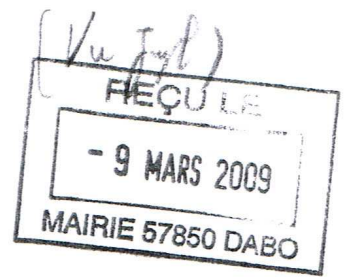




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE



DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES  
ECONOMIQUES ET SOCIALES

Bureau de l'action économique

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme GOBET  
TEL : 03 87 34 84 29

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET DE LA MOSELLE

à

Monsieur le Maire de  
57850 DABO

METZ, le 06 MARS 2009

**OBJET** : arrêté portant classement d'un meublé classé en catégorie tourisme

**PJ** : 2

Veillez trouver, ci-joint, deux exemplaires, dont une copie, de l'arrêté n° 09/DATES/1- 90 en date du 3 mars 2009 relatif au classement en catégorie tourisme 3 étoiles du meublé de Mme Angèle OBERLING sis 11, Rothenbuhl à DABO

La copie de cet arrêté vous est destinée.

Je vous serais obligé de bien vouloir notifier l'exemplaire original à l'intéressé(e), en lui rappelant que le loueur du meublé ou son mandataire est tenu d'adresser au préfet, tous les cinq ans, à la date anniversaire du dernier classement, un certificat de visite du meublé, en vue d'en renouveler son classement.

LE PREFET,

Pour le P. Pref,  
Bureau

André DUBOIS